

# Mairie de Mirabel aux Baronnie

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### Compte rendu Conseil municipal du 25 juin 2020 à 18h30

*Présidence* : Christian CORNILLAC, Maire.

*Secrétaire de séance* : Stéphanie POUYET

*Présents* : Sabine ADRIEN, Guy BÉRENGER, Marinette BOREL, Francis BRUSSEAU, Laurent CHAREYRE, Christian CORNILLAC, Delphine Marie CUAZ, Corinne DIASPARA, Laurent DONZET, Franck DUVAL, Martine FÉRIAUD, François GIRAUD, Xavier MORGAT, Jean-Louis PASCAL, Stéphanie POUYET, Elisabeth TROLET, Laurence VILLEMIN, Nathalie ZAMORA

*Absents excusés et représentés* : Stéphane ALLAIS (*pouvoir à GIRAUD*)

*Absents excusés* : /

*Absents* : /

*Date de convocation du Conseil municipal* : 18 juin 2020

*Heure de la séance* : 18 heures 30

*Lieu* : Mairie, 30 avenue de la Résistance, 26110 Mirabel-aux-Baronnies.

*Nombre de conseillers* : 19. – *Quorum* : 10. *Présents* : 18 + 1 pouvoir

La séance est ouverte à 18h30.

1. **Désignation du secrétaire de séance**

Stéphanie Pouyet est désignée Secrétaire de séance.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2020**

Le procès-verbal de la séance du 4 juin 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. **Adoption de l'ordre du jour**

Le Maire propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Reversement de la dotation forfaitaire orientation voirie à la CCBDP
- Amendes de police

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité des membres présents.

4. **Vote des taux 2020 des taxes locales**

Le Maire et l'Adjoint aux finances, M. Pascal, proposent de maintenir inchangés les taux des trois taxes locales pour 2020 étant entendu que la Commune a perdu son pouvoir de taux sur la taxe d'habitation suite à la réforme gouvernementale

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de fixer sans changement les taux 2020 d'imposition des taxes locales :

- taxe sur le foncier bâti : 14,03 %
- taxe sur le foncier non bâti : 74,76 %
- cotisation foncière des entreprises : 26,13 %.

## Budget principal et budget annexe de l'assainissement

### 5. Approbation des comptes de gestion 2019 et des comptes administratifs 2019

L'Adjoint aux finances et la Secrétaire générale présentent le compte administratif principal 2019. Le Maire sort. Sur présentation du Premier Adjoint, après en avoir délibéré, le Conseil l'approuve à l'unanimité. Le Maire rentre et remercie le Conseil municipal.

L'Adjoint aux finances et la Secrétaire générale présentent le compte de gestion principal 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil l'approuve à l'unanimité.

L'Adjoint aux finances et la Secrétaire générale présentent le compte administratif 2019 de l'assainissement. Le Maire sort. Sur présentation du Premier Adjoint, après en avoir délibéré, le Conseil l'approuve à l'unanimité. Le Maire rentre et remercie le Conseil municipal.

L'Adjoint aux finances et la Secrétaire générale présentent le compte de gestion 2019 de l'assainissement. Après en avoir délibéré, le Conseil l'approuve à l'unanimité.

### 6. Affectation des résultats 2019 (budget principal, assainissement)

#### Budget principal

M. Pascal explique que le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif, qui fait apparaître :

- Déficit reporté de la section d'investissement de l'année N-1 : 450 804,21 €
- Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année N-1 : 539 105,22 €

L'année 2019 fait apparaître des soldes d'exécution comme suit :

- Section d'investissement (déficit) 218 978,80 €
- Section de fonctionnement (excédent) 402 268,76 €

Le besoin net de la section de fonctionnement est estimé à 231 825,41 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (RI 1068) – réserve investissement</b>	<b>231 825,41 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement reporté (RF 002)</b>	<b>709 548,57 €</b>

#### Budget annexe de l'assainissement

M. Pascal explique que le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif, qui fait apparaître :

- Excédent reporté de la section d'investissement de l'année N-1 : 154 221,01 €
- Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année N-1 : 47 344,64 €

L'année 2019 fait apparaître des soldes d'exécution comme suit :

- Section d'investissement (déficit) 67 195,58 €
- Section de fonctionnement (excédent) 50 74,25 €

Le besoin net de la section de fonctionnement est estimé à 00,00 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (RI 1068) – réserve investissement</b>	<b>00,00 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement reporté (RF 002)</b>	<b>97 718,89 €</b>

### 7. Vote nominatif des subventions 2020 aux associations

Le Maire propose au vote nominatif les subventions 2020 aux associations. Après discussion, il est proposé de porter le montant pour les Restos du cœur à 500 € au lieu de 300€, la différence sur l'équilibre budgétaire étant ponctionnée sur les dépenses imprévues en dépenses de fonctionnement (chapitre 022).

<b>Associations de Mirabel</b>		
Anciens Combattants		260 €
Parents d'élèves de Mirabel		310 €
Souvenir français		160 €
Sté musicale et chorale Écho des Baronnies		1 370 €
Tennis Club de Mirabel		920 €
<i>Tennis Club Mirabel - subv. exceptionnelle</i>		<i>1 500 €</i>
Groupement du personnel communal		1 400 €
Les Blue Devils		1 000 €
Vieux Crampons		160 €
Club Rencontre et Amitié		160 €
ACCA		150 €
Pot'âgés		160 €
Pagaille		160 €
<b>Associations extérieures</b>		
Amis de la Résistance		100 €
Amitié et présence		100 €
Basket Club de Nyons		160 €
Les écoles de l'E.M.A.L.A		20 €
Ecole cirque (Badaboum Vaison)		120 €
Prévigrêle		1 240 €
Amicale Anciens Combattants Vaison		150 €
Sécurité routière		85 €
Ski Club de Nyons		160 €
Nyons Athlétic Club		50 €
Rando li Draïo		80 €
Restos du Cœur		500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble des subventions proposées.

#### **8. Vote des budgets primitifs 2020**

En prenant en compte les dispositions du point 7, l'adjoint aux finances et la Secrétaire générale présentent le budget primitif 2020 principal. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

L'Adjoint aux finances et la Secrétaire générale présentent le budget primitif 2020 de l'assainissement. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

#### 9. **Loyers pôle médical et Café de France – crise sanitaire**

Le Maire explique qu'avec le confinement et compte tenu des directives gouvernementales relayées par le Trésor public, les loyers de certains locataires ont été suspendus suite à l'arrêt de leur activité à compter du 17 mars.

Concrètement les loyers et provisions pour charge des mois d'avril et mai n'ont pas été injectés en comptabilité pour les locataires suivants :

##### PÔLE MEDICAL

- ROCHER Amélie (Orthophoniste)
- ESSER Corinne (APPC)
- PIRAT Stéphanie (Dentiste)
- BOULAI et TOUCHE (Podologues)
- VIDAL Amandine (Ostéopathe)
- DE CHASSEY PARZY (Ergothérapeute)
- HOMBOURGER et VAYSON de PRADRENNE (Kinésithérapeute)

##### CAFE DE FRANCE

Seuls les loyers des cabinets / commerces qui n'ont pas mis en suspens leur activité ont été maintenus à savoir :

- Supérette
- SCM docteurs
- Cabinet infirmiers
- ADMR

Le montant total des loyers suspendus s'élève pour les deux mois à 10 226,32 € HT, provisions pour charges comprises. A ce jour, juridiquement, les loyers ne sont pour autant pas annulés. Le Maire propose d'annuler les loyers des mois de mai et juin pour les locataires susvisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler les loyers des mois d'avril et mai pour les locataires susvisés et dit que cette perte de recettes est inscrite au budget primitif 2020.

#### 10. **Dotation forfaitaire orientation voirie – reversement CCBDP**

Le Maire explique que la compétence voirie est une compétence transférée à la CCBDP. Cette compétence, autrefois communale, fait l'objet d'une subvention spécifique du Département de la Drôme, subvention toujours versée à la Commune. Il convient donc de reverser la subvention à la collectivité qui supporte effectivement les frais liés aux travaux de voirie à savoir la CCBDP.

Le montant attribué en 2020 à la Commune est de 21 751 €, montant identique depuis plusieurs années. Comme à l'accoutumé, cette somme a été inscrite en dépenses et en recettes au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité autorise le reversement de la dotation forfaitaire orientation voirie 2020 à la CCBDP pour un montant de 21 751 €.

#### 11. **Amende de police 2020**

Comme tous les ans, dans le cadre des dotations cantonales pour les Amendes de Police, il est proposé de demander une subvention au Conseil départemental pour les projets d'acquisition de panneaux signalétiques pour 2020.

Le devis afférent de l'entreprise Signals s'élève à 4 654 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis de

l'entreprise Signals, demande au Conseil départemental une subvention Amendes de Police au plus fort taux possible, autorise le Maire à déposer le dossier afférent auprès du Conseil départemental et s'engage à aucun commencement d'exécution avant octroi éventuel de la subvention.

## 12. Questions diverses

M. Giraud demande, au nom du Comité des Vignerons, à ce que la borne de remplissage présente quartier Gironde à côté du Padel soit définitivement fermée suite à son utilisation un dimanche matin par un agriculteur à des fins de lavage de sa cuve de traitement. Le Premier Adjoint explique qu'un courrier du Président du Comité des Vignerons doit être adressé à la Mairie à cet effet avant toute prise de décision.

La séance est close à 19h30.

La Secrétaire de séance,  
Stéphanie POUYET

